



PRÉFET DU LOT

ELECTIONS REGIONALES

20 ET 27 JUIN 2021

INFORMATION DES CANDIDATS

Cahors, le 10 mai 2021

I/- PROPAGANDE ELECTORALE (articles L. 48, R. 27, R. 30, R. 39, R. 186, R. 353 du code électoral).

Le décret n°99-239 du 24 mars 1999 donne compétence aux préfets de région pour procéder aux remboursements forfaitaires des dépenses électorales des candidats tête de liste ainsi qu'au remboursement de leurs dépenses de propagande officielle.

Cette compétence des préfetures de région ne s'étend pas aux frais d'affichage.

Chaque préfeture de département procédera au remboursement des frais d'apposition des affiches aux candidats tête de liste.

Les frais d'impression et d'affichage de la propagande électorale sont remboursés aux listes de candidats qui ont obtenu au moins 5% des suffrages exprimés à l'un des deux tours de scrutin.

Les **quantités*** de documents admises au remboursement sont indiquées dans le tableau suivant :

Inscrits au 01/04/2021	Circulaires (Inscrits + 5%)	Bulletins (inscrits X2 +10%)	Affiches 594x841mm Panneaux X2	Affiches 297x420
137549	144426	302608	816	816

**il s'agit de quantités maximales, ne pas arrondir à la centaine ou au mille supérieur.*

Format des documents :

a) - Bulletins de vote

Les bulletins doivent être imprimés en **une seule couleur sur papier blanc, d'un grammage de 70 grammes au mètre carré et avoir le format suivant :**

210 X 297mm, format paysage (c'est-à-dire horizontal)

Les bulletins de vote doivent obligatoirement comporter le titre de la liste, **les noms et prénoms du candidat désigné tête de liste ainsi que les noms et prénoms de chacun des candidats répartis par section départementale et dans l'ordre de présentation résultant de la déclaration enregistrée en préfeture.**

Les bulletins de vote sont remis à la commission de propagande, du département du Lot, sous forme désencartée.

b) - Circulaires

Chaque liste de candidats ne peut faire envoyer à chaque électeur, par la commission de propagande, qu'une seule circulaire d'un **grammage de 70 grammes au mètre carré et d'un format de 210 mm x 297 mm (R.29).**

Le texte de la circulaire doit être conforme pour l'ensemble de la région.

Sont **interdites** sur les affiches et circulaires **l'utilisation de l'emblème national ainsi que la juxtaposition des trois couleurs : bleu, blanc et rouge dès lors qu'elle est de nature à entretenir la confusion avec l'emblème national, à l'exception de la reproduction de l'emblème d'un parti ou groupement politique (R.27).**

La circulaire peut être imprimée en recto verso.

Remarque : Pour les bulletins de vote, comme pour les circulaires, l'utilisation de papier de qualité écologique ne s'impose pas pour l'envoi de la propagande, mais elle est obligatoire pour bénéficier du remboursement par l'État. Le nombre de bulletins de vote admis au remboursement par tour est égal au double du nombre d'électeurs inscrits majoré de 10 %.

Le nombre de circulaires admis au remboursement par tour est égal au nombre d'électeurs inscrits majoré de 5 %.

c) - Affiches (R.39) :

- 594 x 841 mm maximum,
- 297 x 420 mm maximum.

Les renseignements utiles concernant les modalités de remboursement sont spécifiés dans le mémento à l'usage des candidats consultable sur le site de la Préfecture du Lot : <http://www.lot.gouv.fr/elections-departementales-et-regionales-2021-r4427.html> .

Les tarifs de remboursement seront fixés par un arrêté interministériel.

III/- DEPOT DES DOCUMENTS ELECTORAUX A LA COMMISSION DE PROPAGANDE :

Les circulaires et bulletins de vote doivent être remis à la commission de propagande du Lot **au plus tard le jeudi 27 mai 2021 à 10 heures** pour le 1^{er} tour et **le mercredi 23 juin 2021 à 09 heures** pour le second tour à l'adresse suivante :

**Plateforme Médiapost d'Albi
28, rue Evariste GALOIS
81000 ALBI.**

IV/- REUNION DE LA COMMISSION DE PROPAGANDE :

Les dates de réunion de la commission de propagande du Lot sont fixées au :

- premier tour : **jeudi 27 mai 2021 à 13 heures**
- second tour : **mercredi 23 juin 2021 à 10 heures**

Lieu de réunion de la commission de propagande pour le département du Lot :

**Plateforme Médiapost d'Albi
28, rue Evariste GALOIS
81000 ALBI.**

Les candidats peuvent y participer ou s'y faire représenter.